

ABONNEMENTS

Les abonnements par an des 1er et 16 de chaque mois... sans le paiement d'avance... Les départements limitrophes... Six mois... Les autres départements... Six mois 6 fr., Six mois 12 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot... sans le paiement d'avance... Annonces... 25 c. la ligne... Réclames... 50 c.

CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with multiple columns showing train schedules for various stations including Cahors, Monsempron-Libos, Agen, Paris, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, and Cahors. Columns include departure and arrival times for omnibus, poste mixte, and omnibus mixte services.

Cahors, le 19 Octobre 1875

La résolution du Gouvernement de demander le vote de la loi électorale, dès le retour de l'Assemblée, a produit un excellent effet dans l'opinion publique.

Le Français apprécie en ces termes ce plan de conduite :

M. Buffet aime à marcher droit à la difficulté. Soucieux de ne pas prolonger une attente où régnerait l'équivoque, jaloux de donner au pays le sentiment de sa vraie situation, M. Buffet a en effet annoncé, dans la Commission de permanence, qu'il prierait l'Assemblée de vouloir bien mettre immédiatement à son ordre du jour le projet de loi électorale.

On lit dans le Journal des Débats :

Nous adressons bien sincèrement nos félicitations à M. le ministre de l'intérieur pour la proposition qu'il a faite par anticipation à l'Assemblée de mettre à son ordre du jour le plus prochain la délibération sur le projet de loi électorale.

On pouvait craindre cependant de nouveaux retards, soit qu'un certain nombre de députés de la droite continuassent d'être peu désireux de résigner le mandat qu'ils détiennent depuis cinq années, soit qu'un certain nombre de députés de la gauche fussent tentés de s'amuser aux bagatelles des interpellations et qu'il leur parût expédient de s'essayer à renverser le ministère avant d'aborder de front la discussion de la dernière grande loi qui reste à voter.

M. Buffet n'a point dit un mot de la nécessité d'une dissolution très-prochaine; il s'est contenté de poser la question d'urgence, comme s'il eût voulu faire entendre à ses collègues, partisans du scrutin de liste, qu'ils avaient, eux et lui représentant du Gouvernement dans cette question, un compte à régler ensemble, et qu'il était nécessaire que ce compte-là fût réglé au plus vite, afin que le Gouvernement fût mis en mesure de le résoudre et d'agir en conséquence.

Ces dispositions de M. Buffet ne sont point nouvelles, et, pour notre part, nous devons dire que nous ne les avons jamais comprises. On ne voit pas, en effet, que le Gouvernement, si inclin qu'il puisse être à préférer un mode électoral à l'autre, soit tenu de prendre dans la discussion une attitude militante. On ne peut assurément exiger de lui qu'il se désintéresse d'un débat où il aura sa place marquée, son droit, son action très-efficace; mais il ne lui est pas permis de feindre que sa propre existence ou sa sécurité, du moins, soit en jeu dans

la lutte. On peut différer d'opinion sur le choix qu'il convient de faire entre le scrutin d'arrondissement et le scrutin de liste sans être pour cela des adversaires de la République ou des ennemis du chef de l'Etat.

Est-ce davantage une crise ministérielle? Nous ne le pensons pas non plus. Il ne peut exister de crise ministérielle que dans deux cas : lorsqu'on blâme le ministère pour ses actes passés, ou lorsqu'on émet un vote qui lui imposerait dans l'avenir une politique contraire à son programme.

On lit dans la Liberté :

Il faut donc s'attendre à un très-prochain débat sur la grave question du scrutin de liste et du scrutin d'arrondissement. Aussi bien, nous ne nous en plaignons pas : les opinions doivent être faites à l'heure qu'il est, et il est grand temps que tout le monde, électeurs et candidats, soit enfin fixé.

On lit dans la Gazette de France :

Nous approchons du moment où les grandes résolutions seront prises. On sait qu'à la question électorale est attachée l'existence du cabinet. Le ministère, à l'unanimité, en fait une question de vie ou de mort pour lui.

On suppose les voix, on pèse les chances, mais il est absolument impossible de rien prévoir. Trop d'intérêts divers et opposés sont impliqués dans cette question pour qu'il soit permis de prédire un résultat. Et c'est un grand malheur pour le pays que la loi la plus importante sur laquelle une Assemblée soit appelée à se prononcer, ne puisse être étudiée en elle-même et pour elle-même.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que la petite fraction bonapartiste, au sein de l'Assemblée nationale, avait voté, en novembre 1873, contre la prorogation des pouvoirs du Maréchal de Mac-Mahon. Nous venons de relire

les divers scrutins de cette mémorable époque, et nous tenons à mieux préciser les faits afin de nous montrer scrupuleusement exacts.

Sur 22 membres que le groupe de l'Appel au peuple comprenait alors, 9 députés, moins accentués que les autres, et qui se séparent de leur parti dans un grand nombre de circonstances, adoptèrent l'article 1er qui conférerait au Maréchal de Mac-Mahon sept années de pouvoir; les autres 13 députés furent hostiles; parmi eux, 5 s'abstinrent; mais l'abstention dans une telle circonstance avait une gravité exceptionnelle, à moins qu'elle ne s'expliquât par des relations et des devoirs de famille; les derniers 8 eurent le courage, le triste courage de voter contre.

Quels sont donc les titres du parti de l'empire pour se poser en soutien du maréchal de Mac-Mahon? S'il faut avoir fait absolument le contraire de ce que le Maréchal demandait, les services de ce parti sont incontestables, ainsi que nous l'avons démontré avant hier. On ne saurait trop répandre cette vérité, pour éclairer l'opinion qu'on cherche à égarer, sans songer que la manœuvre est réellement trop maladroite.

Le Courrier du Lot, qui cherche à recruter des partisans à l'empire, en attaquant tout le monde à droite et à gauche, nous demande ce que nous ferions, si M. le comte de Chambord mourait. Cette singulière question, sous la plume du Courrier du Lot, signifie que nous nous empresserions de réclamer l'hérédité monarchique en faveur de M. le comte de Paris, qui serait alors le vrai représentant de la royauté française.

Une telle hypothèse n'a rien que de fort naturel de la part d'un parti, qui a acclamé le coup d'Etat de 1851 accompli par celui-là même qui avait juré, à la tribune de l'Assemblée nationale, de défendre la Constitution républicaine. Quand on considère le manque à la foi jurée comme une vertu politique, on est porté à juger les autres d'après soi. Eh bien! c'est un tort, et nous prions le Courrier du Lot de se montrer plus impartial à notre égard.

Nous resterons scrupuleusement fidèles à la Constitution du 25 février, et nous n'en demanderons la révision, dans les conditions légales, que si la pratique des institutions nouvelles n'est pas conforme aux espérances conçues par ceux qui les ont votées. Par conséquent, jusqu'en 1880, à moins que le maréchal Mac-Mahon ne propose lui-même la révision, ainsi qu'il en a le droit, nous sommes liés, absolument liés à la forme républicaine par la conscience et le devoir. Et quant à l'avenir, nous faisons des vœux pour la durée de la Constitution, c'est-à-

dire pour que la France, administrée et gouvernée dans les idées conservatrices, renonce enfin à la manie des révolutions et des transformations.

Sur ce terrain où nous sommes l'un des premiers venus, terrain honorable pour tous puisque la Constitution est une œuvre de sacrifices communs au bien général, nous avons vu arriver avec satisfaction M. de Kerdrel et ses amis, M. Callet, et tout récemment M. de Belcastel. Nous applaudissons également au mouvement de retour qui se produit dans nos campagnes, à cette adhésion successive et intelligente de cette fraction considérable du parti bonapartiste exploitée, au milieu des champs, par d'habiles meneurs. Nous continuerons même à ne rien négliger pour éclairer les braves gens qui ont été pendant quelque temps assez naïfs pour croire, que la prospérité de l'empire (inférieure, du reste, à la situation actuelle, au point de vue des exportations et du prix des denrées agricoles), était due à un seul homme, au lieu de dériver de ce magnifique renouvellement matériel du monde qui a rapproché les producteurs et les consommateurs à l'aide de la vapeur et du télégraphe.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Le mouvement préfectoral annoncé depuis quelques temps vient de paraître au Journal officiel. M. Ducros quitte la préfecture de Lyon. C'était prévu, et nous ajouterons que c'était nécessaire. Nous félicitons le gouvernement de l'avoir compris. Il a eu d'autant plus de mérite dans cette circonstance, que certains journaux, qui se prétendent ses meilleurs amis, l'engageaient énergiquement à maintenir M. Ducros à la tête de l'administration du Rhône, pour éviter d'avoir à céder aux radicaux. Il n'a pas écouté leurs conseils, et il a bien fait. La mesure était sage elle était opportune. Il n'y avait pas à examiner si elle plairait ou si elle déplairait aux radicaux.

M. Ducros, d'ailleurs, ne quitte pas l'administration. Il est appelé à un poste fort important, dans lequel il ne dépend que de lui de rendre des services considérables. La direction des affaires civiles de l'Algérie au ministère de l'intérieur était vacante depuis plus de deux ans. A diverses reprises, il avait été question d'y pourvoir. On avait songé, notamment, pour le poste dont il s'agit, à M. Le Mir de Villers, préfet de la Haute-Vienne, fort estimé de ses supérieurs hiérarchiques et fort goûté de M. le maréchal de Mac-Mahon. On rétablit, en faveur de M. Ducros, cette direction. On confère en outre au nouveau directeur de l'Algérie le titre, fort envié, de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Ce n'est donc pas une disgrâce, tant s'en faut; et ceux qui soupçonneront le gouvernement d'avoir cher-

ché dans cette occasion, l'approbation des radicaux, commettraient la plus étrange de toutes les erreurs. Pour s'en convaincre, il leur suffirait d'ailleurs de lire les feuilles de ce parti. Le Journal officiel n'avait pas encore parlé, que déjà elles se répandaient en violentes récriminations, sur le simple bruit de la nouvelle position réservée à M. Ducros.

Le préfet de l'Oise, M. Choppin, quitte également l'administration départementale pour venir occuper un poste important au ministère de l'intérieur. Il remplace M. Jaillant, directeur des prisons, mis à la retraite. L'administration des prisons est une de celles où le gouvernement a l'intention d'opérer des réformes, réclamées d'ailleurs par l'Assemblée nationale. En appelant M. Choppin à ce poste, dans les circonstances actuelles, le gouvernement lui donne donc une preuve de grande confiance. Le nouveau préfet de l'Oise, M. Tripier, n'est pas un nouveau venu pour les populations de ce département. Avant de passer par la préfecture du Gers, d'où il sort en ce moment, il avait rempli avec beaucoup de succès les fonctions de sous-préfet de Compiègne. En rentrant dans le département de l'Oise, il y retrouvera les sympathies qu'il y avait laissées.

Temps.

La lettre de M. de Belcastel à l'Univers n'est pas sans importance. Si les vues de l'honorable député sur les mérites comparatifs de la république et de la monarchie manquent évidemment d'intérêt, il n'en est pas de même de son adhésion à la Constitution du 25 février. M. de Belcastel cherche à détourner ses amis de l'intransigeance; il les exhorte à tirer parti du nouveau régime et par conséquent à le reconnaître; il espère bien que ce régime fera place un jour à la royauté légitime, mais il désire qu'en attendant les conservateurs s'amalgament le mieux possible sous l'abri temporaire de la république. Quelque peu cordiale qu'elle puisse paraître, cette adhésion, venant après celle de la droite modérée, est digne d'attention. Elle nous prouve que nos nouvelles institutions prennent peu à peu la sanction du fait accompli, qu'elles s'imposent bon gré mal gré aux partis, et qu'il n'y a plus de milieu désormais pour les hommes politiques entre la soumission et l'abdication de tout rôle actif. C'est là un excellent résultat, que l'on devait prévoir, mais qui aurait pu ne pas se produire si généralement et sitôt.

Voilà donc la question constitutionnelle vidée, et le terrain électoral débarrassé du dilemme dans lequel il a été si longtemps circonscrit: la monarchie ou la république. Est-ce à dire qu'il faille s'attendre immédiatement à un nouveau classement des partis? Nous ne le pensons pas.

De pays s'est accoutumé à croire que la république n'était pas nécessairement solidaire des extravagances ni des excès jadis commis sous son nom, et qu'elle pouvait offrir aux intérêts les mêmes garanties que tout autre forme de gouvernement. Mais détruisez cette impression, rétablissez cette funeste association d'idées en vertu de laquelle le nom de la république a longtemps signifié le débordement des théories creuses et des innovations imprudentes, et vous aurez rendu aux ennemis du nouveau régime toute la force qu'ils avaient perdue.

Si la Chambre actuelle devait encore durer un an, on ne sait guère ce que pourrait éveiller la propagande radicale et tant soit peu socialiste de MM. Louis Blanc et Naquet. Mais, la dissolution ayant lieu avant la fin de l'hiver, qui n'est pas la saison des tournées politiques, il est permis de ne pas trop s'en inquiéter. C'est sur les néo-républicains du centre que l'effet sera le plus fâcheux.

Journal des Débats.

Le Reichsanzeiger annonce que M. de Bismarck a définitivement renoncé à accompagner l'empereur Guillaume en Italie. Depuis quelques jours la presse allemande agitait avec la plus grande vivacité la question de savoir si le grand-chancelier irait ou n'irait pas à Milan. Il semblait presque, à lire certains journaux, que le voyage de l'empereur perdrait toute son importance si M. de Bismarck restait à Varzin. Les uns se réjouissaient, les autres affectaient au contraire une tristesse dont la manifestation était au moins exagérée. Jusqu'au dernier jour, des appels chaleureux ont été adressés à M. de Bismarck afin de le décider à sacrifier

ses souffrances personnelles à l'intérêt général. Mais il paraît que les médecins se sont montrés plus pressants que les journaux; placé entre les prières des uns et les conseils des autres, le grand-chancelier a dû, bien qu'à regret, donner raison aux seconds et renoncer à suivre son souverain.

Il n'est pas impossible que M. de Bismarck ne soit en effet malade, bien qu'à force d'avoir mis sa santé au service de sa politique il ait habitude l'Europe à voir une manœuvre diplomatique sous chacune de ses indispositions. Le berger qui criait tous les jours: Au loup! au loup! pour s'amuser de la terreur de ses voisins, finit par être victime de son propre stratagème. Les chanceliers éprouvent quelquefois le sort de ce berger. Les journaux allemands nous apprennent que le comte Eulenburg, le fiancé de la fille du prince de Bismarck, vient d'être atteint d'une fièvre typhoïde. Au même moment, un ancien serviteur du prince, qui devait faire aussi le voyage d'Italie, s'est tué par imprudence en nettoyant un fusil. Ces accidents domestiques ont pu exercer une certaine influence sur les résolutions de M. de Bismarck. Quoi qu'il en soit, il est aujourd'hui certain que l'empereur Guillaume ira seul à Milan. C'est là le fait important. On saura peut-être plus tard si l'absence du grand-chancelier a modifié les résultats de l'entrevue.

Informations

De la plupart des renseignements parvenus à la fois au ministère de l'intérieur, au ministère des finances, au ministère de l'agriculture et au ministère des travaux publics, il résulte que la « majorité est dès aujourd'hui acquise au programme du ministère contre le programme de l'opposition. »

D'un autre côté, nous croyons savoir que, quant à l'état de siège, il a toutes chances d'être supprimé dans tous les départements sauf la Seine, le Rhône et les Bouches-du-Rhône, et que les maires actuels seront gardés.

(Patrie).

Le prince de Galles va s'embarquer à Brindisi, et faire une visite dans l'Inde qui durera environ six mois. Ce qui a déterminé l'héritier de la couronne d'Angleterre à entreprendre ce voyage, c'est la nécessité d'aller relever auprès des populations hindoues le prestige de la domination anglaise.

Le Nord, journal officieux et presque officiel de la Russie, contient une grave nouvelle. Il annonce une coalition des radicaux et des bonapartistes. Son correspondant parisien lui écrit :

« Cette coalition révolutionnaire paraît impossible, et cependant j'ai, je le répète, la conviction qu'elle se fera. Les radicaux et les bonapartistes sont, pour des raisons différentes, mais au même degré, les ennemis du repos public, et si jamais la France venait à périr, ce serait certainement les uns ou les autres qui lui auraient porté le dernier coup. L'alliance dont je parle n'est pas faite, elle ne paraît pas réalisable, elle ne se négocie pas encore; mais des aveux échappés à certaines personnalités remuantes de l'un ou de l'autre parti font pressentir qu'un jour viendra où tous deux s'uniront pour faire table rase de tout ce qui les gêne, de tout ce qu'ils détestent, de tout ce qu'ils craignent. Ils n'adjureraient pas pour cela leurs haines mutuelles et leur antagonisme, mais ils s'assureraient ainsi l'élimination de leurs compétiteurs, et, du duel terrible qu'ils se livreraient ensuite, l'un des deux sortirait possesseur paisible, pour un temps au moins, de ce pauvre pays qu'ils mutileraient encore une fois, plutôt que de renoncer à en faire leur chose, et à le détruire, à le pressurer à leur guise. »

D'après le Petit Marseillais, M. Rouher, en se rendant en Corse, s'est arrêté à Marseille et y a reçu des visiteurs devant lesquels il aurait tenu des propos dont le Petit Marseillais résume ainsi quelques-uns : « M. Rouher n'a pas hésité à déclarer là-dessus que, comme homme gouvernemental, il était partisan du scrutin d'arrondissement; mais comme impérialiste, et dans l'intérêt seulement du parti bonapartiste, il préférerait le scrutin de liste. Il a, du reste, ajouté que dans cette question, quand elle viendra à l'Assemblée nationale, les députés du groupe de l'Appel au peuple avaient toute liberté d'action, et agiraient chacun selon son appréciation. » M. Rouher préférant l'intérêt

du parti bonapartiste à celui du pays, sacrifiant la cause des conservateurs à celle du prince impérial, n'a rien qui nous étonne: ce personnage est connu. Nous verrons s'il démentira le récit du Petit Marseillais.

Français.

M. Combaut avait demandé à M. le général de division, commandant l'état de siège dans les Pyrénées-Orientales, l'autorisation de publier un journal qui aurait pour titre: le Républicain des Pyrénées-Orientales. Après en avoir référé au ministre de l'intérieur, le général Barry a répondu que l'autorisation demandée ne pouvait être accordée.

Les Herzégoviens avaient demandé à Garibaldi aide et assistance. Celui-ci leur répond par une épître enthousiaste, où le style fortement ampoulé le dispute à l'erreur en politique et en histoire.

« Le Turc doit s'en aller à Brousse, s'écrie Garibaldi. Il trouvera dans l'Asie-Mineure assez de peuples à accabler et à précipiter dans la désolation. Levez-vous donc, fils héroïques de la Montagne-Noire, de l'Herzégovine, de la Bosnie, de la Serbie, de la Messalie, de Macédoine, de la Grèce, de l'Albanie, de l'Épire, de la Bulgarie et de la Roumanie. »

Nous ne savons pourquoi, arrêtant son énumération en si beau chemin, le vieux rhéteur n'a pas été jusqu'en Patagonie, car la Grèce, pour ne parler que de ce pays, n'ayant aucun grief considérable à venger vis-à-vis de la Turquie, nous semblerait au moins fort mal inspirée à s'élever contre elle.

(Patrie).

La Correspondance politique de Vienne publie un document qui provient de source turque et qui a un caractère évidemment officiel. Cette communication est relative aux réformes promises et qui devront être réalisées prochainement; elle justifie les mesures financières prises par la Porte et s'attache à démontrer que son gouvernement ne pouvait pas continuer de recourir, lors de l'échéance de chaque coupon, à des emprunts nouveaux et onéreux qui affectaient sensiblement le budget ottoman.

LE NOUVEAU TÉLESCOPE DE L'OBSERVATOIRE.

Un nouveau télescope, d'une puissance supérieure à celle de tous les télescopes connus jusqu'ici, a été établi à l'Observatoire de Paris. La semaine dernière, les ministres et autres hauts fonctionnaires du gouvernement avaient été convoqués pour le voir fonctionner. Samedi, c'a été le tour de la presse, et voici les détails que nous trouvons dans la Liberté :

« Hier, M. Leverrier s'était mis obligeamment à la disposition de la presse parisienne. Vers deux heures, nous arrivions à l'Observatoire, désireux autant de voir fonctionner le nouvel appareil que d'entendre de la bouche même de l'illustre astronome des explications précises sur la construction de ce merveilleux télescope. M. Leverrier nous a exposé de la manière la plus claire les nombreuses difficultés que l'on rencontrait dans l'installation et l'emploi des instruments dont le champ de vision est aussi considérable que le télescope que nous avions devant nous.

« Avec ce télescope, nous a-t-il dit, et avec un oculaire grossissant 2,400 fois, nous n'aurons plus la lune qu'à 30 lieues de nous. On sait que la distance moyenne qui sépare la terre de la lune est de 80,000 lieues environ.

« Le grand télescope, que nous avons été invités à visiter, n'a pas moins de 7 mètres de long, comme nous l'avions déjà dit. Il pèse 7,000 kilogrammes et tourne sur un pied du poids de 10,000 kilogrammes. Le miroir parabolique, construit par les soins de M. Martin, à 1^m,20 de diamètre et pèse plus de 400 kilogrammes. M. Wolff, astronome de l'Observatoire de Paris, nous a assuré que les essais qui avaient eu lieu la nuit précédente avec le nouveau télescope avaient parfaitement réussi. Il a observé, avec une netteté parfaite, des étoiles de treizième et quatorzième grandeur avec l'oculaire grossissant 500 fois. Les oculaires que l'on adapte au télescope n'ont pas tous la même puissance. On se servira tour à tour et suivant les observations, d'oculaires grossissant 250, 500, 1,200 et 2,400 fois. »

Il y a cinq mois que l'Assemblée nationale, chargée de reconstituer les cadres et les effectifs de notre armée, a voté la loi qui doit exercer une influence décisive sur la force et l'avenir du pays, en temps que puissance militaire. Néanmoins, jusqu'à ce jour, si l'on en excepte la reproduction du texte officiel, aucune publication spéciale n'avait été faite pour expliquer le mécanisme des dispositions nouvellement adoptées. L'exposé aride des articles pouvait-il suffire, je ne dis pas à notre curiosité, mais même à notre instruction? Que de mots obscurs! Pour quels motifs cette disposition? En quoi cette loi diffère-t-elle de celles qui étaient précédemment appliquées!

Ces questions avaient besoin d'être élucidées et il est certain qu'il y avait là une lacune à remplir. Aussi MM. H. BOUILLARD et BRÉBION ont-ils rendu un véritable service à ceux qui s'intéressent aux questions militaires, en faisant paraître chez ANDRÉ SAGNIER (rue Vivienne, 9) un petit volume in-12, au prix modique de 1 franc (1 franc 25 franco par la poste), et avec ce titre modeste: *Loi du 13 Mars 1875 sur la Constitution des Cadres et des Effectifs de l'Armée active et de l'Armée territoriale, avec Commentaires et Notes sur les principales Modifications ou Innovations apportées à l'Organisation actuelle de l'Armée.*

Le texte de la loi fait, avant tout, le volume; puis — et c'est la partie intéressante du travail, — se trouve le commentaire concis, mais suffisant, de chaque article. Y a-t-il un point important qui se cache sous la concision du style de l'article? Un résumé rapide met au grand jour la pensée du législateur. Est-ce plutôt une innovation insensée qui passerait inaperçue? Elle est soulignée dans le commentaire. Mais voici une allusion, un renvoi à la loi du recrutement. Va-t-il falloir acheter aussi cette loi? Nullement, les auteurs ont pris la peine pour eux et l'article cité se trouve intégralement reproduit au bas de la page.

Ce petit livre est à portée de tous. Evitant sagement tout ce qui peut sentir l'érudition ou la recherche, MM. BOUILLARD et BRÉBION se sont bornés à indiquer, d'après les documents officiels, la composition de l'armée active, des services particuliers, des états-majors de l'armée territoriale, etc. Que les hommes du métier creusent la matière pour les spécialistes, ceci est un abrégé, mais un abrégé complet, consciencieusement fait et nettement imprimé.

Acceptons donc cet ouvrage comme il a été fait. Surtout, lisons et propageons-le. Il faut que, dans un pays comme la France, il n'y ait plus un homme qui ne sache où nous en sommes de notre réorganisation militaire.

L. GRIFFON.

Chronique locale et méridionale.

M. le recteur de l'Académie de Toulouse est arrivé hier à Cahors. Il a visité notre Lycée et a assisté au cours de philosophie, de rhétorique et d'histoire. M. Dreyss est reparti le même jour, à 5 heures du soir.

M. de Lubac, sous-préfet de Figeac, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie), en remplacement de M. de M. de la Soudière.

M. Bellot des Minières, sous-préfet de Brioude, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Figeac (Lot), en remplacement de M. de Lubac.

Par décret en date du 15 octobre, sont spécialement chargés du règlement des ordres, pendant l'année 1875-1876 dans les tribunaux ci-après :

Au tribunal de première instance de Cahors, M. Izarn, juge.

Au tribunal de première instance de Figeac, M. Alayrac, juge.

Le 7 novembre prochain aura lieu l'ouverture de la quatrième session ordinaire des conseils municipaux dans toutes les communes.

Cette session ne pourra durer plus de dix jours.

La jonction de la rue de la Banque et de la rue Valentré forme un véritable casse-cou,

et si, pour mériter sa nouvelle dénomination, elle doit être élargie et nivelée, le plus tôt ne sera que le mieux.

Samedi soir, une charrette chargée de trois barriques de vendange a versé en cet endroit. La rue étant heureusement déserte à ce moment, aucun malheur n'est arrivé, et le charretier en a été quitte pour son véhicule disloqué et sa vendange aux trois quarts perdue.

Il suffit de signaler cet état de choses à notre vigilante édilité.

Si nos informations sont exactes, nous assisterions de nouveau à Cahors à un acte de vandalisme. On nous assure que les travaux de restauration de la porte antique de nos fortifications qui conduit au cimetière, sont faits sans discernement, et sans aucune direction d'architecte. On n'observe nullement le style architectural de l'époque, on bouche les meurtrières et les créneaux de ces murailles pittoresques, on supprime même le chemin de ronde qui couronne ces remparts historiques.

Nous serions très-heureux d'être démentis.

La rentrée des élèves du Pensionnat de l'Immaculée-Conception de Figeac, si brillamment dirigée par le Frères de la doctrine chrétienne, a eu lieu le 11 octobre. Les succès obtenus à tous les concours par cet Etablissement expliquent l'empressement des familles à confier leurs enfants à des maîtres si dévoués et si soucieux de l'avenir de leurs élèves.

FERME-ÉCOLE DU MONTAT.

Le comité de perfectionnement et de surveillance institué auprès de la ferme-école du Montat en exécution de la loi du 30 juillet dernier, s'est réuni au Montat le 16 septembre 1875, à huit heures du matin, pour procéder, conformément à l'arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 5 juillet, à l'examen des aspirants aux 16 places d'apprentis vacantes au 1^{er} octobre 1875.

Etaient présents :

MM. Lefèvre de Ste-Marie, inspecteur général de l'agriculture, président ;
Roques, Conseiller Général, délégué par le Conseil général du Lot ;
Andurand-Rolland ;
Valette, propriétaires-agriculteur ;
Et Théodore Périer, professeur de physique et de sciences naturelles au lycée de Cahors, secrétaire.

Nommés par M. le ministre de l'agriculture et du Commerce.

MM. le baron Dufour et Lafon de Caix, conseillers généraux délégués, n'avaient pu se rendre à la séance et se sont fait excuser.

Les diverses instructions relatives aux fermes-écoles ont été communiqués par M. le président au comité qui, après vérification des pièces produites par les 34 candidats inscrits sur la liste dressée par M. le Préfet du Lot, a fait introduire ces jeunes gens dans une des salles de l'établissement.

Avant l'examen, lecture leur a été donnée des lois, décrets et règlements qui régissent les fermes-écoles et notamment de l'article de la loi du 30 juillet 1875 disposant qu'à l'avenir il ne sera attribué de rémunération pécuniaire qu'aux apprentis sortis avec leur certificat d'apprentissage et ils ont été avertis des devoirs qui incombent aux apprentis. Ils ont été ensuite soumis à une épreuve écrite et à une épreuve orale : la première avait pour objet une dictée et la solution de plusieurs problèmes d'arithmétique ; la seconde consistait en une lecture.

Le Comité a dressé de la manière suivante, la liste par ordre de mérite des apprentis titulaires devant entrer à la ferme-école le 1^{er} octobre 1875.

1. Cubaynes (Jean-Léon) ;
2. Berthoumieux (Antoine) ;
3. Couderc (Jean) ;
4. Contival (Jean-Pierre) ;
5. Vidieu (Toussaint) ;
6. Laplace (Auguste) ;
7. Pécourt (Jean) ;
8. Fréjaville (François) ;
9. Molinié (Fierre) ;
10. Sabrié (Auguste) ;
11. Deltheil (Joseph) ;
12. Loubradou (Louis) ;
13. Rodes (Jean) ;
14. Pradines (Jean) ;
15. Bel (Vincent) ;
16. Delpech (Baptiste).

Il a, en outre, désigné les jeunes Francoual (François) et Granié (Jean-Pierre), pour entrer dans l'établissement à la même époque en qualité d'apprentis surnuméraires.

Enfin il a dressé le tableau suivant comprenant huit supplémentaires pouvant être appelés dans les trois premiers mois :

1. Combebias (Joseph) ;
2. Monteil (Arthur) ;
3. Salaberry (Albert) ;

4. Stip (Louis) ;
5. Cambon (Jean) ;
6. Simon (Jean) ;
7. Trémeules (Sylvain) ;
8. Cancé (Célestin).

Le Comité a été heureux de remarquer, comme l'avaient fait d'une manière constante les commissions qui, depuis la création de la ferme-école ont procédé aux examens d'admission, que les candidats, presque tous forts, robustes, appartiennent pour la plupart à des familles de cultivateurs aisés et qu'ils montrent une vocation déterminée pour l'agriculture.

Il n'avait pas échappé aux précédentes commissions d'examen que le recrutement de la ferme-école était surtout fourni par les cantons où elle était le mieux connue grâce aux anciens élèves qui y ont repris domicile après leur séjour au Montat et cette circonstance avait été justement indiquée par elles comme une marque non équivoque de l'utilité de l'établissement. Le Comité a pu, cette année, à sa grande satisfaction, admettre parmi les apprentis le fils d'un ancien élève de cette école d'agriculture, le jeune Pécourt et il croit devoir signaler à M. le ministre de l'agriculture cette circonstance qui est à ses yeux une des preuves les plus évidentes de la confiance que le personnel enseignant a su inspirer aux agriculteurs du Lot.

Le même Comité s'est réuni au Montat le 30 septembre à huit heures du matin, jour et heure qu'il avait fixés dans sa précédente séance, pour procéder aux examens de fin d'année et, assisté du personnel enseignant de la ferme-école, il a procédé d'abord à l'examen des apprentis ayant terminé leurs deux années d'études.

Après avoir pris connaissance du tableau des bons points, du programme des travaux et des études, il a interrogé les apprentis sur les diverses matières de l'enseignement, leur a fait subir plusieurs épreuves pratiques d'agriculture et a examiné avec attention la tenue de leurs cahiers contenant les cours faits par les divers maîtres de l'établissement.

Le Comité, après ces divers moyens d'appréciation du mérite des apprentis, les a déclarés tous aptes à obtenir le certificat d'apprentissage et les a classés, par ordre de mérite, de la manière suivante :

1. Bortal (Gaubert) ;
2. Abriol (François) ;
3. Bruno (Augustin) ;
4. Fages (Léopold) ;
5. Roux (Jean) ;
6. Dufour (Jean) ;
7. Vayre (Germain) ;
8. Portal (Basile) ;
9. Foncevignes (Jean) ;
10. Aussel (Réné) ;
11. Cournille (Baptiste) ;
12. Lartigue (Sylvestre) ;
13. Baynat (Augustin) ;
14. Francoual (Firmin) ;
15. Brugalières (Augustin) ;

Après ce classement, il a décidé que les primes mises à sa disposition par la société d'agriculture du Lot seraient attribuées, savoir : celle de 60 fr., à l'apprenti Portal (Gaubert), classé premier et celle de 40 fr. à Abriol (François), qui a obtenu le n° 2.

Le jury a été frappé des excellents résultats produits par l'enseignement donné à la ferme-école et, après avoir adressé des éloges aux apprentis sur leur conduite, leur travail et les progrès qu'ils ont faits en instruction théorique et pratique, il les a exhortés à mettre à profit les bons principes qu'ils ont reçus au Montat.

Il a décidé en outre qu'il prierait M. le Ministre de l'agriculture de vouloir bien accorder, conformément à la circulaire ministérielle de 1869 une médaille d'argent à l'apprenti Portal (Gaubert) et une autre à Abriol ; une médaille de bronze à Bruno et une autre à Fages.

Les apprentis de la deuxième division ont été ensuite interrogés sur les divers objets de l'enseignement, ils ont subi diverses épreuves pratiques d'agriculture et leurs cahiers ont été mis sous les yeux du Comité, qui, muni de ces divers éléments d'appréciation, les a déclarés tous aptes à entrer dans la division supérieure et les a classés de la manière suivante :

1. Bouyssou (Jean) ;
2. Petit (Jean-Pierre) ;
3. Bargues (Alphonse) ;
4. Pézet (Albert) ;
5. David (Noël) ;
6. Combarieu (Louis) ;
7. Calmon (Alfred) ;
8. Lajugie (Pierre) ;
9. Sabrié (Pierre) ;
10. Gisbert (François) ;
11. Delponjet (Gabriel) ;
12. Rey (Calixte) ;
13. Deltheil (Jean-Pierre) ;
14. Ségué (Louis) ;
15. Guiral (Pierre) ;
16. Destruel (Baptiste).

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve : Marty, l'infidèle caissier qui a disparu emportant la caisse municipale de Villeneuve, avait franchi la frontière de l'est, lorsqu'on s'aperçut

de son absence.

Arrivé à Strasbourg, il a envoyé par la poste, à diverses personnes dont il était débiteur, des sommes assez importantes : aux unes 3,000 fr., à d'autres 2,000 ; il a aussi envoyé 10,000 fr. pour couvrir la garantie hypothécaire du cautionnement fait par sa famille.

Ces diverses sommes sont naturellement rentrées dans la caisse municipale, personne n'ayant voulu accepter de l'argent volé.

Il faut espérer que de scrupule en scrupule, cet étrange voleur rendra à la ville l'argent que malheureusement on lui avait confié.

Dans tous les cas, il semble aujourd'hui facile à beaucoup de gens de le faire arrêter et d'obtenir son extradition.

L'entrée des nouveaux admis à l'école Saint-Cyr aura lieu du 20 au 30 octobre, c'est-à-dire que les élèves, divisés en groupes, d'après leur ordre de classement se présenteront successivement devant le général commandant l'Ecole depuis le 20 jusqu'au 29 octobre inclus.

L'Avenir d'Arcachon annonce que M. Thiers a accepté de M. Deganne une invitation à déjeuner pour le dimanche 17 octobre.

La Gironde dit que la liste des invités comprend, outre la majorité du conseil municipal d'Arcachon, les six députés républicains du département, les membres du bureau du conseil général, les membres de la commission départementale, les conseillers généraux des cantons du littoral, les conseillers d'arrondissement du canton de la Teste, le secrétaire du conseil municipal de Bordeaux, M. Faye, député du Lot-et-Garonne, et le rédacteur en chef de la Gironde.

En outre, un grand nombre de républicains bordelais se joindront aux invités pour aller saluer M. Thiers.

Si l'emploi du pétrole offre une économie réelle dans l'éclairage, il ne faut pas oublier, à cette époque, où l'on en reprend l'usage, qu'il expose bien plus que l'huile végétale au danger de brûlure et d'incendie, et que de grandes précautions sont nécessaires à ceux qui s'en servent.

Tout récemment encore, une jeune fille, voyant sa lampe à pétrole près de s'éteindre faute d'huile la souffla et voulut la remplir de nouveau. Aussitôt le pétrole s'enflamme ; elle jette la lampe et appelle du secours. La lampe est lancée dans les jambes d'une voisine qui accourt et dont les jupes s'enflament. Elle court à un ruisseau près de là pour s'y jeter, mais le feu avait eu le temps de déterminer des brûlures si profondes que la mort s'ensuivit quarante-huit heures après.

Il ne faut donc pas remplir une lampe, même éteinte, avant qu'elle soit refroidie. Transvaser le pétrole à proximité d'une flamme quelconque l'expose aussi à s'enflammer, car le gaz, la vapeur qui se dégage dans l'atmosphère suffit à lui faire prendre feu. Le liquide peut s'enflammer spontanément en laissant tomber ou en jetant les vases qui en contiennent.

L'eau active le feu du pétrole au lieu de l'éteindre. La cendre, le sable ou la terre sont nécessaires à cet effet. Le chloroforme l'éteint aussi subitement. Au lieu de courir avec les vêtements en feu, ce qui l'active, il est mieux de se coucher par terre et se rouler. S'envelopper d'une couverture de laine suffit aussi à arrêter aussitôt la combustion.

On écrit de Lavit au Courrier de Tarn-et-Garonne :

Au moment où notre population semblait ne devoir être préoccupée que par les préparatifs du concours, l'annonce d'un assassinat commis dans notre commune est venue nous attrister. Un propriétaire-cultivateur a été tué d'un coup de fusil dans la nuit de samedi à dimanche. M. le juge d'instruction et M. le substitut de Castelsarrasin se sont immédiatement rendus sur les lieux ; après une instruction sommaire, l'assassin présumé a été arrêté et conduit dans la prison du chef-lieu de l'arrondissement.

D'après un arrêt de la cour de Paris, on ne peut considérer comme un simple auxiliaire dispensé de l'obligation de se munir personnellement d'un permis de chasse, celui qui, même sans arme, dirige des chiens lancés à la poursuite d'une pièce de gibier, pendant qu'un autre chasseur se tient à l'affût.

Pour la chronique locale, A. Layout.

Dernières nouvelles

La présence de M. Rouher en Corse ne paraît pas devoir donner lieu à beaucoup d'incidents.

L'ex vice-empereur a assisté à un punch qui lui a été offert à la villa Bacciochi et auquel avaient été invitées environ deux cents personnes. M. Rouher a prononcé un discours dans lequel il a énergiquement affirmé le droit de révision inscrit dans la nouvelle constitution et fait entendre que par l'exercice légal de ce droit la France pourrait rétablir l'empire.

Ce discours a été accueilli par de nombreux cris de : *Vive Rouher!* proférés toutefois sans grand enthousiasme.

Quelques cris isolés de : *Vive l'Empereur!* *Vive le Prince impérial!* se sont aussi fait entendre ; mais l'assemblée n'a pas paru vouloir s'y associer, et elle s'est écoulee par petits groupes, sans donner lieu à aucun désordre.

(Moniteur universel).

Dépêches Télégraphiques

Versailles 19 octobre.

M. Thiers a prononcé hier à Arcachon un discours dont la thèse principale est celle-ci : qu'une République sage peut très bien être acceptée par les gouvernements européens en même temps qu'elle est sûre d'obtenir les sympathies de tous les peuples. M. Thiers a conseillé aussi, dans son discours, aux républicains, d'accepter, aux prochaines élections, des candidats de toutes les origines politiques pourvu qu'ils donnent de bonnes garanties républicaines.

Bourse de Paris.

Paris, 19 octobre 1875.

Rente 3 p. %.....	65.60
— 4 1/2 p. %.....	95.50
— 5 p. %.....	104.95

REVUE ILLUSTRÉE des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 47.

Texte : L'affaire Marambot, à M. Alexandre Dumas, par M. A.-J. Pons. — La duchesse de Rochefort (suite), par Ernest de Calonne. — L'Afrique centrale, ses derniers explorateurs, par M. Louis Rozier. — Souvenirs de Jersey, une scène de la vie de pêcheurs, par M. Paul Hourie. — L'éducation suivant Voltaire, Diderot, Jean-Jacques-Rousseau, par M. Champfleury. — Réponse, poésie, par madame A.-M. Blanchecotte.

Gravures : Abandonnée !... — L'Esclave, tableau de madame Laure de Châtillon. — Un village au centre de l'Afrique. — Les singes à formes humaines. — Femme et fille galoises. — Femme gabonaise. — Récolte des arachides près Sierra-Leone.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr. Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences

Bureaux, 17, Place de l'Ecole de Médecine, Paris.

La Nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Sommaire du n° 124. — 16 Octobre 1875.

Types et costumes bretons, par L. Bureau. — Les parachutes de mines, par Giraudière. — La lumière zodiacale, par A. Guillemin. — L'expédition anglaise au pôle nord, par C. M***. — Chronique. Académie des sciences, par S. Meunier. — Fontaine de circulation, par J. Salleron.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 0/0, pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0 rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ette Turque

Les porteurs de 5 0/0 d'obligations ont le plus grand intérêt à se faire connaître à l'administration de la Gazette de Paris qui prend l'initiative d'un procès en responsabilité devant les tribunaux.

Ecrire franco au Directeur de la Gazette de Paris, 5, rue Feydeau, en indiquant le nombre et la nature des titres qu'on possède.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C^e, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre

timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{re} édit. : 5 mois, 3 fr 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.
4^e — avec une gravure colorisée chaque numéro : 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (16 OCTOBRE 1875).

La *Revue scientifique* et le cas de M. Menu de Saint-Mesmin, par M. Emile Alglave. — Les groupes physiologiques dans le règne végétal, par M. Alph. de Candolle. — Congrès international des sciences médicales : Session de Bruxelles. — Correspondance. — Académie des sciences de Paris. — L'organisation des Universités cléricales.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (16 OCTOBRE 1875).

Un appel berlinois à la paix entre l'Allemagne et la France. — Lettre à Monseigneur l'évêque d'Angers, membre du conseil supérieur de l'instruction publique, par M. Charles Bigot. — Un Bismarck russe (suite et fin), par M. le prince V. Mechtcherski. — Curiosités historiques, par M. Th. Jung. — Notes et impressions, par X***. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 42 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 15 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

Journal des Jeunes Mères (3^e ANNÉE).

Sommaire du numéro 1 (1^{er} octobre 1875).

Texte : Tablettes d'un vieil Ami, par Fernand Bourgeat. — Les Jouets, par le Dr Maurin. — Il a cinq ans et ne sait pas lire, par M^{me} M. M. — Lettres d'un père à sa fille : La Vaccine, par le Dr E. Bessières. — Le Petit Marquis, par Léon Brésil. — Prévoyance maternelle, par Henri Genevois. — Toilette des enfants, par M^{lle} Jeanne Bellaire. — Revue, par H. B.

Gravures : La Jeune Mère, par M^{me} Colin-Libour. — Un instant seul, de M. Muller (Salon 1875).

Supplément : Planche de patrons pour vêtements d'enfants.

Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris,

Pêche! Pêche! Pêche!

La *Chasse illustrée*, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « *La Chasse illustrée*, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme « ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra **L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE**, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 1 fr.; par la poste 1 fr. 25.

En ce moment, *La Chasse illustrée* publie une nouvelle d'un brio étourdissant : **PRÉMONÈNE, Braconnière-Aubergiste**, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, *l'Opinion nationale* n'a pas cru devoir recourir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à *l'Opinion nationale* et on nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 46 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

Gazette des Familles.

Sommaire du N° 29 — Les Journaux, Henri Guillemot. — Petite Gazette, M. de Veyles. — De Paris à Trèves, V. Tissot. — Scènes de la vie algérienne, G. Blanc. — La Bague (suite), E. Richebourg. — Le Lit et la Table, A. B.

Bureaux : rue Bonaparte, 82, Paris.

LA M^{on} AD. GODCHAU

12, Faubourg Montmartre, — connue pour vendre le meilleur marché de tout Paris, — adresse franco à toutes les personnes qui lui en font la demande par lettre affranchie, son **Catalogue général et illustré des Nouveautés d'hiver en vêtements pour hommes et enfants.** — Gravures et modèle pour prendre les mesures soi-même, et nomenclature des prix, impossibles à toute autre maison. — Gros, Détail, exportation.

CONSTIPATION

Méitez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. **Seule la Podophylle Coirre**, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance.**

La tenue des registres est ainsi simplifiée et on évite toute **irrégularité** dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,

A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Laytou.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 15, Paris.

LA PROCHAINE LOI ÉLECTORALE

par M. Henri NADAL.

In-8°. — Prix : 4 fr.

En vente chez M. GIRMA, libraire et marchand de musique, à Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

ouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Flacon : 5 fr. Flacon : 5 fr.

PEAU DU VISAGE

LE LAIT ANTÉPHELIQUE
pur ou coupé d'eau dissipe
ROUSSEURS, HALE
MASQUE DE GROSSESE
ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ
PEAU FARINEUSE
BOUTONS, RIDES
GERÇURES

Conserve la peau du visage claire et unie

Paris-CANDES 24 St-Denis, 26

Chez les Pharmaciens et Coiffeurs

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : **GRANDE-GRILLE**. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. **HOPITAL**. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence. **CELESTINS**. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie. **HAUTERIVE**. — Prescrite comme l'eau des Célestins. Administration de la Cie concessionnaire : PARIS, 23, boulevard Montmartre. **EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE** Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

RELIURE

Imprimerie A. LAYTOU, rue du Lycée. CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'aulel brodé or.

ENTRÉE 122

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LE VÉRITABLE NCM

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 5 fr.
id. pour les Départements. 4 fr.